

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Eva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Michèle VINCENT, Brigitte PARAYRE (suppléante de M. Gérard PORTES), Marie MILESI.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

CDT Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

LCL Philippe CNOCCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

CDT Cyril ANDRIEU, chef du groupement ressources humaines.

M. Matthieu MASSOL, chef du service finance et commande publique.

Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Michel VILBOIS, préfet du Tarn.

MM. Christophe TESTAS, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Lucien BIAU.

MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale, LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 04 mars 2024.

RAPPORT N°011/CA-03/2024

OBJET : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Le 8 janvier dernier, un protocole d'accord visant à améliorer la politique sociale du SDIS était signé avec les organisations syndicales (SA et CGT). Celui-ci prévoit, entre autres, d'instaurer de manière progressive une IAT pour les sapeurs-pompiers professionnels ne bénéficiant pas d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS).

Les termes de ce protocole fixent notamment :

- pour les sapeurs-pompiers professionnels éligibles à l'IAT et ne bénéficiant pas d'IFTS :
 - la mise en place d'une IAT au coefficient 4 dès le 1^{er} juillet 2024 ;
 - une progression de cette IAT de 0,25 pts par an jusqu'au 1^{er} juillet 2028, pour atteindre le coefficient 5 constituant la cible finale de cette mesure ;
- pour les sapeurs-pompiers professionnels postés et affectés au CTAU, lesquels bénéficient déjà d'IAT dont le coefficient varie selon les grades entre 2,73 et 2,85 :
 - la mise en place d'une IAT au coefficient 7 dès le 1^{er} juillet 2024 ;
 - une progression de l'IAT de 0,25 pts par an jusqu'au 1^{er} juillet 2028, pour atteindre le coefficient 8 (coefficient réglementaire maximum) constituant la cible finale de cette mesure.

Cette mesure générera une dépense supplémentaire d'environ 210 000 € sur l'exercice 2024 et de 450 000 € sur celui de 2025, puis de 30 000 € supplémentaires par an en 2026 et 2027 pour atteindre 540 000 € en 2028.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider et de mettre en œuvre les propositions issues du protocole d'accord du 8 janvier 2024 telles que précisées ci-dessus.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité